Nations Unies S/PV.4092 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4092e séance
Lundi 24 janvier 2000, à 15 h 15
New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Axworthy
	Chine	M. Qin Huasun
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Josselin
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Sokona
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hain
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

00-25721 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, S. E. Mme Nkosazana Dlamini-Zuma. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Je souhaite la bienvenue à Madame la Ministre, qui représente la grande nation d'Afrique du Sud. Nous la remercions de sa présence ici à l'importante séance d'aujourd'hui. Je sais que notre Secrétaire d'État, Mme Albright, regrette profondément que nous n'ayons pu entendre la déclaration de Mme Dlamini-Zuma avant le déjeuner.

Mme Dlamini-Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au cours de cette importante séance du Conseil de sécurité sur le conflit en République démocratique du Congo. Je voudrais remercier la présidence des États-Unis, qui a consacré ce mois aux questions africaines. Je suis particulièrement fière de représenter ici le Président Mbeki en présence d'un aussi grand nombre de chefs d'État de notre région.

Le conflit en République démocratique du Congo est un problème des plus complexes, auquel sont mêlés six États et plusieurs mouvements rebelles de notre région. Il est d'ailleurs tout à l'honneur des dirigeants de notre région, sous la direction du Président Chiluba, qu'il ait été possible de conclure l'Accord de Lusaka, lequel représente la meilleure chance de paix durable en République démocratique du Congo.

Nous restons convaincus qu'il n'y a pas d'autre option de règlement du conflit que celle qui s'inscrit dans le cadre qui a été fixé par les parties, l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lorsqu'ils ont signé l'Accord de Lusaka.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka doit être appliqué comme il convient par toutes les parties concernées. Il est tout à l'honneur des signataires qu'en dépit du fait que les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu n'ont pas été totalement appliquées, la guerre totale n'a pas continué en République démocratique du Congo malgré quelques violations du cessez-le-feu. Cela prouve l'attachement des uns et des autres au cessez-le-feu et à la paix dans la région des Grands Lacs.

L'Afrique du Sud voudrait réaffirmer qu'elle joue un rôle neutre dans la recherche d'une paix durable au Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous croyons qu'il est important pour notre pays de tenter de communiquer de façon égale avec toutes les parties concernées par le conflit en République démocratique du Congo. En outre, mon gouvernement s'est engagé à aider la Commission militaire mixte (CMM) en lui fournissant tout le soutien nécessaire, y compris un soutien logistique.

Nous demandons instamment le déploiement immédiat et complet de la CMM afin de lui permettre d'entreprendre dès que possible les tâches qui lui ont été confiées en vertu de l'Accord. Nous aimerions profiter de l'occasion pour demander à la communauté internationale d'apporter tout son appui à la CMM dans l'accomplissement de ses activités, conformément à l'Accord de cessez-le-feu. Nous apprécions l'aide apportée par un grand nombre de pays jusqu'ici, mais il faut faire encore davantage.

Par ailleurs, ma délégation voudrait réitérer l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC à Maputo, selon lequel le Conseil de sécurité devrait autoriser sans délai le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo, dans le contexte de la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. L'Afrique du Sud estime que le déploiement d'une force de maintien de la paix jouerait un rôle capital dans le succès de la mise en oeuvre de l'Accord et doit donc être soutenu par la communauté internationale. À cet égard, il est inutile de rappeler aux États membres du Conseil de sécurité les dispositions contenues dans l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, selon lesquelles les membres des Nations Unies confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si le Conseil de sécurité tardait à s'acquitter de son devoir fondamental, la situation pourrait s'aggraver en République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud trouve inacceptable que les Nations Unies tardent à jouer leur rôle visant à rétablir la sécurité, la paix durable et la stabilité en République démocratique du Congo. Souvenons-nous que, le 10 juillet 1999, toutes les parties au conflit ont manifesté leur désir de paix en signant cet accord. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit, pour sa part, remplir son mandat historique, tel qu'il est défini par la Charte des Nations Unies, en aidant les parties à faire respecter le cessez-le-feu.

Nous espérons que les Nations Unies seront en mesure de jouer le rôle prévu au chapitre 8 de l'Accord, qui couvre toutes les mesures d'imposition et de maintien de la paix.

À cet égard, nous accueillons favorablement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo, mais nous devons dire qu'à notre avis, le déploiement recommandé dans ce rapport ne peut être qu'un début.

Nous pensons qu'il est important de mettre en oeuvre le cessez-le-feu tel qu'il est prévu dans l'Accord, notamment en ce qui concerne le désarmement et la réinsertion des groupes armés qui compromettent la sécurité des pays de la région. C'est la raison pour laquelle nous pensons que, en tant qu'exigence minimale, le Conseil de sécurité devrait terminer cette semaine consacrée à la République démocratique du Congo en adoptant une résolution visant à soutenir le processus de paix dans ce pays, tel qu'il est décrit dans l'Accord de Lusaka.

Mon gouvernement se félicite également de la désignation, par les parties congolaises, de l'ancien Président du Botswana, M. Ketumile Masire, en tant que Facilitateur du dialogue politique intérieur entre les forces politiques de la République démocratique du Congo, conformément au chapitre 5 de l'Accord.

À cet égard, nous lançons un appel aux groupes d'intérêt politiques et autres pour qu'ils appuient sans réserve M. Ketumile Masire dans ses efforts en vue de favoriser la création d'un système politique plus démocratique en République démocratique du Congo. À long terme, seuls les Congolais eux-mêmes pourront déterminer leur avenir. Toutefois, la communauté internationale peut les aider en créant un climat propice pour étayer cet engagement des Congolais. Nous nous associons également aux chefs d'État qui ont demandé à la communauté internationale d'appuyer le dialogue congolais tant financièrement que politiquement.

À cet égard, nous désirons réitérer l'importance d'une participation collective des Nations Unies, de l'OUA, de la SADC et de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Nous croyons fermement que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qui a été élaboré par les pays africains eux-mêmes, contribuera de façon importante au règlement du conflit et mettra la région des Grands Lacs sur la voie du relèvement.

Nous voudrions lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide humanitaire d'urgence afin d'alléger les souffrances de centaines de milliers de Congolais. La République démocratique du Congo aura également besoin de ressources considérables pour son processus de reconstruction et de développement. La planification à cet égard devrait commencer le plus rapidement possible.

Le peuple congolais souffre depuis plus d'un siècle. Ce processus lui offre une faible lueur d'espoir d'avoir un Congo démocratique, pacifique et prospère. Si le processus échouait, nous en serions tous coupables. Nous devons au peuple congolais de réussir et nous n'oserions pas échouer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre des affaires extérieures de l'Afrique du Sud d'être venue pour représenter ici le Président Mbeki. Je la remercie également des propos très aimables qu'elle a tenus à l'égard de la présidence des États-Unis ainsi que de la contribution de son pays à la paix.

J'ai été prié de donner lecture du message que m'a adressé le Président du Nigéria :

> «Au nom du Gouvernement et du peuple nigérians, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours du premier mois du nouveau millénaire, et de l'importance et de l'attention que vous accordez aux questions africaines. À cette fin, je suis très heureux d'envoyer ce message de bonne volonté aux membres du Conseil et aux participants à ce débat public historique sur la République démocratique du Congo, y compris à mes frères les chefs d'État qui sont venus depuis notre continent pour que ce débat soit couronné de succès. Leur présence montre bien l'engagement de l'Organisation de l'unité africaine et de tous les dirigeants africains envers le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo.
>
> Il est réconfortant que le Conseil de sécurité de l'ONU, sous la présidence des États-Unis, consacre, au début du nouveau millénaire, une grande partie de son temps aux questions de la paix et de la sécurité en Afrique. Il est tout à fait approprié que l'ONU prenne l'initiative, dès le début du millénaire, de se pencher sur ces questions.
>
> La participation impressionnante au Conseil aujourd'hui d'un grand nombre de dirigeants africains qui sont venus participer aux efforts pour résoudre le conflit en République démocratique du Congo montre bien l'attachement des dirigeants africains à faire de 2000 une année de paix, de sécurité et de solidarité. Il est évident que leur présence devrait convaincre la communauté internationale que nous sommes détermi-

nés à mettre fin aux conflits qui se poursuivent dans certains États de notre continent.

Le règlement rapide du conflit en République démocratique du Congo aura certainement une incidence positive sur la sécurité dans toute la sous-région et donnera du poids à la décision prise par les dirigeants africains lors du sommet d'Alger en 1999, qui consistait à faire vraiment de l'an 2000 une année de paix, de sécurité et de solidarité. Il importe donc qu'aucun effort ne soit négligé lors de cette rencontre pour réaffirmer l'engagement collectif de toutes les parties à l'Accord de Lusaka. L'ONU devrait également appuyer concrètement les dispositions régionales et continentales visant à imposer et à maintenir la paix en République démocratique du Congo.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria.»

J'invite le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Louis Michel, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration. Nous le remercions d'avoir fait le voyage pour se joindre à nous aujourd'hui.

M. Michel (Belgique) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider cette séance et je voudrais vous remercier de vos efforts en vue de redynamiser le processus de paix en République démocratique du Congo et de sensibiliser la communauté internationale à la gravité de cette crise. Je tiens à encourager votre initiative et à vous assurer du soutien de la Belgique.

La démarche de mon pays s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Union européenne, et je m'associe pleinement à ce qui sera dit par la présidence portugaise de l'Union. Mon gouvernement estime que la participation de l'Europe au processus de paix et de stabilisation de la région est un facteur primordial pour le succès de l'entreprise.

Au cours de l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 septembre dernier, j'avais fait part de l'attention particulière que mon pays souhaitait porter à l'Afrique centrale et à la solution de la crise du Congo. Nous voulons contribuer à arracher cette région à la guerre, à l'insécurité et donc au sous-développement. Ma présence ici aujourd'hui en témoigne.

La République démocratique du Congo est un pays aux dimensions continentales. Sa stabilité conditionne celle de tout le continent africain et directement celle de neuf pays qui lui sont voisins. Le retour à la paix et à la stabilité régionale nécessite le rétablissement du respect de principes fondamentaux, réaffirmés clairement par les signataires de l'Accord de paix de Lusaka, dont le principal est celui de l'unité et de l'intégrité territoriale du Congo et de l'inviolabilité de ses frontières. Il s'agit, pour la Belgique, d'une exigence première pour permettre le redressement de ce pays.

Pareillement, les voisins du Congo ont également le droit de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, sans actions déstabilisatrices menées à partir du territoire congolais.

L'autre facteur essentiel de stabilisation du Congo est de nature interne : c'est celui de la réconciliation nationale. L'Accord de Lusaka implique l'engagement explicite des signataires congolais d'entreprendre un dialogue interne qui doit mener à cette réconciliation, dans le cadre d'institutions nationales librement acceptées, y compris une armée nationale réellement au service du peuple congolais.

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui à un niveau aussi élevé de représentation politique, ce n'est pas pour négocier un nouveau traité. C'est, au contraire, pour créer une dynamique irrésistible devant mener à la mise en oeuvre pleine et entière de l'Accord de Lusaka. Celui-ci est entré en vigueur, il y a près de six mois, mais nous constatons aujourd'hui la lenteur de sa mise en oeuvre et un risque de fragilisation du processus de paix. La passivité ne peut être de mise.

Chacun, parties signataires et communauté internationale, collectivement et individuellement, doit prendre ses responsabilités. La gravité de la situation et ses conséquences humanitaires catastrophiques imposent plus que jamais que tout soit mis en oeuvre pour relancer le processus de paix par une activation des mécanismes qui sont d'ailleurs prévus par l'Accord. Celui-ci est en effet le seul instrument existant pour mettre fin au conflit.

Alors, quelles sont, d'après nous, les conditions de ce redémarrage et de sa réussite?

Premièrement, la volonté des parties signataires, bien entendu. La responsabilité principale de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka incombe, en effet, aux parties qui l'ont signé. C'est à elles de respecter leur signature et d'exécuter ce à quoi elles se sont engagées : respect du

cessez-le-feu, désengagement des forces, arrêt du réarmement. La manifestation claire de leur volonté politique d'appliquer l'Accord de paix, de bonne foi et sans entrave, est absolument indispensable pour rendre possible l'engagement de la communauté internationale, à leurs côtés, pour soutenir et stimuler leur action.

Ceci m'amène au deuxième point, qui consiste en l'appui de la communauté internationale. Celui-ci est absolument nécessaire pour la mise en oeuvre des mécanismes de l'Accord : assistance financière et logistique immédiate à la Commission militaire mixte (CMM) pour lui permettre de fonctionner de manière permanente. Ce qui est évidemment une condition nécessaire à l'exécution de sa mission. À cet égard, les contributions financières promises doivent être versées sans délai aux fonds fiduciaires prévus à cet effet. La Belgique a contribué jusqu'à présent pour un montant de 10 millions de francs belges et est au sein de l'Union européenne pour qu'elle s'engage sans délai pour un montant de 1 million 200 000 euros.

Il faut aussi une meilleure coordination entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Commission militaire mixte et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Et dans ce cadre, je suis heureux des initiatives prises par le Secrétaire général, en particulier la désignation d'un Représentant spécial remarquablement expérimenté, l'Ambassadeur Morjane, qui devra également bénéficier du soutien politique et logistique de la communauté internationale et de l'entière collaboration des parties.

Troisième condition, une opération de maintien de la paix pour aider les parties signataires à réaliser l'Accord et permettre la réalisation d'un de ses principaux objectifs, à savoir le retrait de toutes les forces étrangères du Congo. Pour réussir, elle devra être suffisamment étoffée, avec un mandat clair et les moyens nécessaires, tant logistiques que financiers. Je demande instamment au Conseil de sécurité de saisir l'occasion offerte par l'Accord de Lusaka et de prendre ses responsabilité à cet égard. La Belgique apportera son concours financier et logistique, individuellement et avec ses partenaires de l'Union européenne.

Je demande tout aussi instamment au Conseil de sécurité de prévoir une protection et des moyens de transport et de communication suffisants pour que les observateurs, dont le déploiement est prévu en phase II, puissent s'acquitter de leur mission avec objectivité et en toute sécurité.

La question du désarmement et de la réintégration des combattants des groupes armés non gouvernementaux est évidemment de première importance et est très difficile. Nous savons qu'elle va exiger des mécanismes politiques et des incitatifs économiques plutôt que des solutions militaires.

Quatrièmement, le dialogue intercongolais. Sa mise en oeuvre est également essentielle et urgente. Maintenant que le Président Masire a été désigné comme Facilitateur, il apportera à ce dialogue indispensable son prestige d'homme d'État et sa grande expérience politique. La Belgique s'en félicite et lui apportera tout son appui. J'appelle toutes les parties congolaises à construire un système politique associant toutes les forces vives de la nation. La communauté internationale ne devra pas rester en marge des efforts des Congolais pour la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, je souhaiterais souligner ceci : le concept de l'African Ownership, qui fut peut-être dans un passé récent un motif de désengagement vis-à-vis de l'Afrique, a trouvé dans l'Accord de Lusaka une manifestation de sa pertinence. Cet accord est une réponse africaine à une crise africaine. Dans la mesure où les pays signataires s'engagent véritablement, la communauté internationale est prête à aider à sa réalisation. L'African Ownership ne peut être ni un rejet ni un repli. Le concept doit être porteur de coopération et de partenariat.

Nos efforts se placent, en effet, dans une perspective : celle de la mise en place d'un partenariat avec les pays d'Afrique centrale. Un partenariat qui concerne d'abord les pays de la région elle-même. Ce n'est que par la stabilisation régionale et la coopération au-delà des frontières que la paix assurée par la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka sera véritablement consolidée. Sur cette base, nous sommes prêts à mobiliser nos partenaires de l'Union européenne et d'autres dans le cadre d'un pacte de partenariat Nord-Sud, axé sur la reconstruction, la démocratie et le développement. Ce pacte s'inscrirait dans le cadre d'une conférence sur la stabilité et la coopération dans la région des Grands Lacs, qui pourrait être mise en chantier une fois la paix revenue.

Je forme, enfin, le voeu que nous méditions les enseignements du rapport Carlsson. Non seulement nous devons aider le Rwanda à panser les plaies du passé, mais c'est aussi notre devoir de faire en sorte que les erreurs commises au Rwanda ne soient pas répétées.

Nous voulons rompre avec la logique de guerre, la logique d'une guerre qui ne peut être gagnée par personne. Il faut démontrer à ceux qui ne voient d'amélioration de

leur sort que par la force des armes, qu'il existe une alternative pacifique basée sur la coopération et le développement économique. Mon pays a la volonté et les moyens d'y participer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Belgique pour sa participation à la session d'aujourd'hui. En passant, je remarque que, à l'exception de la présidence, le Ministre des affaires étrangères de la Belgique est le treizième orateur et le premier originaire du continent européen. J'espère que, comme il l'a conclu, cela indique que le reste du monde soutient une solution africaine. Pour reprendre la formule du Secrétaire général Salim Salim, des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous retournons maintenant au continent africain. J'ai l'honneur de donner maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures du Burundi qui était avec nous la semaine dernière et qui reste disponible conformément à la même règle de procédure. Nous lui souhaitons de nouveau la bienvenue pour une nouvelle séance du Conseil de sécurité.

M. Ntahomvukiye (Burundi) : Je voudrais d'abord féliciter le Conseil de sécurité et la présidence des États-Unis pour avoir bien voulu inscrire à l'ordre du jour du Conseil les questions de sécurité dans les pays de la sous-région des Grands Lacs. La problématique de la sécurité dans cette partie de l'Afrique est au centre des préoccupations du Burundi, à la mesure des tensions et des guerres internes, transfrontalières et interactives qui s'y développent au point de mettre en péril des nations entières depuis des années.

Le Gouvernement burundais se réjouit de l'occasion qui lui est offerte d'exprimer le grand espoir que la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka créera un climat favorable au processus de paix et de réconciliation entrepris dans mon pays voilà trois ans. En effet, une des causes de la recrudescence de la violence ces derniers mois trouve bien ses racines dans la coalition des groupes armés rebelles qui vont et viennent dans la sous-région où des milices et autres armées entières ont gagné le maquis et entretiennent la guérilla.

Je ne reviendrais pas sur les explications déjà données ici même aux Nations Unies et ailleurs sur la position du Burundi dans la guerre qui ravage la République démocratique du Congo. Je voudrais néanmoins rappeler ici que le Burundi est prêt à accorder sa contribution et à jouer pleinement son rôle dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka qui reconnaît explicitement ses préoccupations en matière de sécurité à la frontière commune avec la République démocratique du Congo du fait de l'activité d'une partie de la rébellion burundaise dans ce pays.

Plus que cela ne l'a été jusqu'ici dans les diverses rencontres de Kampala, Lusaka et Harare, le Burundi demande à être particulièrement associé à la résolution des questions suivantes identifiées dans l'Accord. Premièrement, désarmement des groupes armés dont celui du Burundi FDD, conformément à l'article 8.2.2 du chapitre 8 et au chapitre 9 de l'Accord. Deuxièmement, rapatriement volontaire des réfugiés burundais et congolais, conformément à l'article 8.2.2 du chapitre 8 de l'Accord. Troisièmement, réintégration dans la société des membres des groupes armés, conformément à l'article 8.2.2 du chapitre 8 de l'Accord, et quatrièmement, normalisation de la situation le long de la frontière commune entre la République démocratique du Congo et le Burundi, conformément au chapitre 12 de l'Accord.

Fidèle à sa politique traditionnelle de bon voisinage, le Burundi souscrit entièrement à toutes les mesures préconisées au chapitre 12 de l'Accord. À cet égard, il réaffirme sa volonté de collaborer avec tous les signataires de l'Accord et avec d'autres parties impliquées dans l'Accord, la paix et la stabilité en République démocratique du Congo constituant un environnement indispensable à une paix durable dans la sous-région et au Burundi en particulier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Burundi de sa contribution au débat de cette semaine et à celui de la semaine dernière.

M. Rahal (Algérie) : Je m'adresse au Conseil de sécurité, au nom de M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

Je saisis cette occasion pour saluer votre initiative de consacrer, sous la présidence de votre pays et durant ce mois de janvier, les débats du Conseil de sécurité à des questions qui constituent de grandes préoccupations pour le continent africain. Du reste, l'année 2000 a été déclarée par le sommet de l'OUA d'Alger, Année de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Le récent périple qui vous a conduit dans plusieurs pays en Afrique vous a certainement permis d'apprécier à sa juste valeur la gravité de la situation. Vous avez pu recueillir sur place les avis des uns et des autres sur les

voies et moyens susceptibles de contribuer à une mise en oeuvre effective de l'Accord de paix de Lusaka.

Je salue la présence à cette réunion des chefs d'État et des hauts responsables politiques africains qui ont bien voulu faire le déplacement pour montrer leur intérêt pour un règlement satisfaisant de la crise en République démocratique du Congo.

La gravité et la complexité de cette crise n'avaient pas échappé à nos pays, ni à l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les pays de la région, naturellement plus sensibles que les autres aux dangers qui en résultent, ont fourni des efforts considérables pour tenter de réunir les conditions d'un règlement pacifique de cette crise fratricide. L'Algérie a, dès le déclenchement de la crise, appelé à la retenue et à la sagesse.

Des résultats encourageants ont été enregistrés avec la signature de l'Accord de paix de Lusaka qui a ouvert, à travers le dialogue et la concertation, la voie à des perspectives prometteuses pour le règlement définitif de ce conflit. Cette avancée significative sur la voie du rétablissement de la paix et de la concorde en République démocratique du Congo, accueillie favorablement par l'ensemble des États membres de l'OUA et la communauté internationale, bénéficie d'un soutien moral unanime.

Le trente-cinquième Sommet de l'OUA, qui s'est tenu à Alger en juillet dernier, a salué ces progrès et appelé les parties au conflit à déployer davantage d'efforts pour la mise en oeuvre sincère et intégrale de l'Accord de Lusaka. Cet accord constitue, de notre point de vue, un acquis important et demeure le cadre approprié pour le règlement du conflit et la restauration de la paix et de la stabilité dans toute la région des Grands Lacs.

L'Algérie, en sa qualité de Président de l'OUA, a entrepris, dès le lendemain du Sommet d'Alger, de mettre en application les décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains. Le Président Abdelaziz Bouteflika a désigné un Envoyé spécial chargé du suivi du processus de paix en République démocratique du Congo et dans la région. Les efforts du Président en exercice de l'OUA ont porté dans trois directions différentes. Premièrement, il s'est attaché à encourager les initiatives des pays de la sous-région et à appeler les parties concernées au respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Lusaka et à une coopération franche et loyale dans sa mise en oeuvre. Il s'est également employé, en concertation avec les pays de la région, à aplanir les difficultés liées à la représentation, au sein des mécanismes prévus par l'accord de paix, des mouvements de la rébellion.

Deuxièmement, et en coordination avec le Secrétaire général de l'OUA, l'action du Président Bouteflika s'est ensuite développée vers l'ensemble des pays africains. Son but était de renforcer leur adhésion unanime à cette entreprise et susciter leur soutien et leur appui aux efforts déployés pour sa mise en oeuvre. Cette action a permis de réunir l'Organe central de l'OUA chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, qui a entériné l'appui financier de l'organisation à la Commission militaire mixte et le déploiement sur le terrain des vérificateurs enquêteurs africains.

Troisièmement, le Président de l'OUA s'est efforcé de sensibiliser la communauté internationale à cette oeuvre de paix africaine. Il a demandé à tous les membres de la communauté internationale d'apporter une contribution sérieuse à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Cet appel n'a, hélas, rencontré qu'une timide réponse et nous espérons que cette séance du Conseil de sécurité, en soulignant les dangers pour tous de la situation en République démocratique du Congo, suscitera des engagements plus tangibles pour une entreprise dont la réalisation souffre justement de manque de moyens.

De plus, et en coordination avec le Secrétaire général de l'OUA, le Président Bouteflika est resté en concertation permanente avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son souci était de réunir les conditions d'un engagement rapide et effectif de l'ONU dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Il n'a pas été encore possible, pour le moment, d'obtenir une participation des Nations Unies à la hauteur des attentes de l'Afrique et des défis que pose la crise en République démocratique du Congo. La situation est pourtant urgente et elle comporte de réels risques de débordement. Les retards et les hésitations dans le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU préoccupent les populations africaines qui ont besoin d'un appui de la communauté internationale pour mener à bien le processus de paix de Lusaka.

La présence aujourd'hui, à cette séance, des parties signataires de l'Accord de Lusaka représente un gage de disponibilité, dont il faut prendre acte. Cette présence témoigne de leur volonté de favoriser la logique du dialogue comme moyen de règlement pacifique du conflit.

S'il est vrai que les progrès enregistrés jusqu'ici sont en deçà de nos attentes, il n'en demeure pas moins que l'Accord de Lusaka représente un acquis précieux qu'il y a

lieu de mettre à l'abri de toute velléité de remise en cause. Il est de ce fait le cadre irremplaçable au sein duquel doivent s'inscrire les efforts visant à la solution des problèmes qui nous interpellent. Cet accord devrait faire des adversaires d'hier des partenaires déterminés à mettre en oeuvre une solution pacifique. En témoigne leur coopération avec la Commission militaire mixte, mise en place dès le lendemain de la signature de l'Accord de Lusaka. Ils connaissent tous les progrès importants accomplis par cette commission qui continue, cependant, de faire face à d'énormes difficultés matérielles et financières. Nous souhaitons que cette commission, qui a fait la preuve de son efficience sur le terrain, soit encouragée à poursuivre sa mission.

Certains pays ont répondu positivement à l'appel du Président en exercice de l'OUA et ont apporté une contribution matérielle ou financière à la Commission militaire mixte. Le Président de l'OUA les en remercie et il adresse un appel urgent aux autres pays qui ne l'ont pas encore fait de manifester aussi leur soutien à la Commission.

Nous déplorons profondément les récents affrontements en République démocratique du Congo qui ont fait, une fois de plus, des victimes parmi les civils. Ces événements regrettables vont à l'encontre des espoirs légitimes du peuple congolais et de ceux de sa région, qui aspirent à retrouver la paix dans la confiance, la concorde et le bon voisinage.

Le Président Abdelaziz Bouteflika a exhorté les parties en conflit à s'abstenir de tout recours aux armes et d'oeuvrer résolument, avec la Commission militaire mixte, pour réunir les conditions d'une mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Cet accord est un édifice fondé sur l'équilibre des intérêts et sur une juste répartition des sacrifices. S'il ne donne pas satisfaction à tous, il ne privilégie aucune des parties. Tout nouveau recours aux armes détruirait irrémédiablement les efforts entrepris jusqu'à ce jour dans le sens de la paix.

Le Président en exercice de l'OUA se félicite de la désignation de Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, comme Facilitateur du dialogue intercongolais. Ses hautes qualités d'homme d'État, sa riche expérience et son engagement personnel aideront les parties congolaises à se rencontrer et à trouver ensemble les éléments d'une réconciliation nationale.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité examine la situation en République démocratique du Congo. En fait, dès les premiers signes annonciateurs de la crise, le Conseil a pris les dimensions des dangers qu'elle allait représenter pour tous les pays de la région. Dans plusieurs résolutions successives et répétitives, il a appelé les parties en conflit à régler leurs différends par des voies pacifiques, s'engageant de son côté à leur apporter son aide militaire, matérielle et financière. Malgré les lenteurs et les hésitations de leurs démarches, les parties africaines ont répondu à l'appel du Conseil de sécurité et sont parvenues, non sans d'immenses difficultés, à l'Accord de Lusaka.

La mise en application de cet accord, nous l'avons déjà dit, nécessite des moyens qui dépassent leurs possibilités. De son côté, le Conseil de sécurité n'a réalisé que partiellement ses engagements, en envoyant sur le terrain 79 officiers de liaison. En d'autres temps et en d'autres lieux, le Conseil de sécurité s'est impliqué de manière beaucoup plus énergique dans le règlement de crises mettant en danger la paix dans d'autres régions du monde. Il a su alors déployer des moyens importants allant jusqu'à un engagement militaire non dénué de risques certains.

Le continent africain souhaiterait bénéficier de la même sollicitude de la part de la communauté internationale. Vous avez voulu donner à cette session du Conseil un caractère exceptionnel et solennel. Il serait difficile de comprendre qu'elle ne débouche pas sur des engagements très fermes et dont la mise en application serait précisée dans sa nature et son calendrier. C'est ce que nous, Africains, attendons de l'Organisation des Nations Unies — l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire les États qui la composent et, en particulier, ceux d'entre eux qui disposent de la puissance financière, de la puissance matérielle et de la puissance militaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à préciser à ce stade que je renoncerai à prendre la parole aujourd'hui en ma qualité de représentant des États-Unis en raison du manque de temps et de manière à permettre à davantage d'orateurs de s'exprimer. Je souhaite également souligner le retour parmi nous du Président Mugabe, du Zimbabwe, et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. Salim Salim. Nous sommes heureux que vous puissiez vous joindre de nouveau à nous.

Je donne la parole au Ministre des forces armées du Mali, M. Mohamed Salia Sokona.

M. Sokona (Mali) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole aujourd'hui au Conseil de sécurité au sujet de la situation concernant la République démocratique du Congo. Ce faisant, il m'est agréable d'adresser à la délégation américaine, au nom de S. E. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali et Président en

exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et en mon nom propre, nos remerciements pour avoir convoqué cette importante réunion, et de vous faire part de l'importance que nous attachons aux décisions et orientations qui sanctionneront nos travaux.

La présence à cette réunion de nombreux chefs d'État, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité Africaine, de ministres et de nombreuses hautes personnalités témoigne, si besoin en était, de l'importance que la communauté internationale attache à la situation en République démocratique du Congo.

Cette situation est critique, et elle se caractérise par la dégradation de la situation militaire et des conditions de sécurité, l'aggravation de la situation humanitaire, les violations des droits de l'homme, et j'en passe.

Que faire? Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent agir, et agir vite et de manière concrète. Je voudrais, à cet égard, indiquer quelques orientations qui, de l'avis de ma délégation, pourraient contribuer au règlement du conflit en République démocratique du Congo.

Premièrement, le Mali considère que l'arrêt des combats doit être recherché en toute priorité. C'est qu'en effet, il n'existe pas de solution militaire du conflit qui puisse, en même temps, constituer une véritable solution de la crise. Nous en appelons à toutes les parties au conflit afin qu'elles appliquent l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.Il importe, en l'occurrence, qu'elles soient résolues à respecter l'Accord qu'elles ont signé. Dans le même ordre d'idées, nous considérons que les Nations Unies doivent appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de cessezle-feu par le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix avec un mandat et des ressources appropriés.

Deuxièmement, le Mali également considère que l'instauration d'une paix durable et de la stabilité en République démocratique du Congo nécessite la mise en oeuvre d'un processus authentique de réconciliation nationale entre tous les Congolais. Nous saluons à cet égard la désignation de Sir Ketumile Masire comme Facilitateur neutre du dialogue intercongolais, et l'assurons de notre appui total. Avec l'assistance de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies, il est permis d'en augurer des avancées significatives sur cette question.

Troisièmement, le Mali est d'avis qu'un règlement durable du conflit implique la conclusion entre les parties d'arrangements nécessaires pour garantir la sécurité, la stabilité et le développement futurs de la région. Les principes d'une telle option ont été rappelés dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité, du 11 décembre 1998, à savoir : respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo et des autres États de la région; retrait ordonné de toutes les forces étrangères, adoption des dispositions voulues pour assurer la sécurité le long des frontières internationales de la République démocratique du Congo, rétablissement de l'autorité du Gouvernement de la République démocratique du Congo sur l'ensemble du territoire national, respect des droits de l'homme et du droit humanitaire, et enfin prise en compte de la question des réfugiés.

Quatrièmement, nous estimons que, pour favoriser la mise en oeuvre de ces objectifs, la convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, constitue une initiative bienvenue. Le Mali y apporte son plein appui.

Je voudrais, pour terminer, saluer les initiatives prises à l'échelle régionale, notamment par les Présidents Chiluba, Bouteflika et Mbeki, pour appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo, et féliciter la délégation américaine pour avoir pris l'initiative de la réunion d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre participation qui répond à un engagement pris par votre Président lorsque je l'ai rencontré le mois dernier à Bamako. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Je vous remercie également de vos remarques très importantes et de votre rôle éminent dans ces questions.

J'ai maintenant l'honneur de souhaiter la bienvenue et de donner la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, l'Honorable Lloyd Axworthy. Nous sommes ravis qu'il ait fait le voyage long et pénible du Canada à New York.

M. Axworthy (Canada) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'avoir pu apporter un temps si chaud du Nord canadien — un temps canadien.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de l'excellente initiative que vous avez prise en convoquant cette réunion. Le Canada se félicite vivement de cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité consacrée à la République démocratique du Congo et nous sommes très encouragés par les interventions extrêmement directes et fermes présentées par le Secrétaire d'État des États-Unis, par le Secrétaire général des Nations Unies, les dirigeants des États africains, les membres et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par le Facilitateur. Il y a là véritablement un exercice très important de recherche d'un consensus auquel participe l'Organisation.

Nous sommes très heureux d'être ici parce que c'est une question qui nous concerne tous. Le conflit qui sévit au Congo menace la paix régionale. Il sape assurément les chances déjà fragiles de stabilité dans un pays africain essentiel pour les intérêts du continent. Plus important encore, ce conflit aveugle fait un nombre élevé de victimes innocentes et il détruit les espoirs d'innombrables personnes. C'est la raison pour laquelle nous devons tous assumer nos responsabilités.

(*L'orateur poursuit en français*)

Il est donc impératif d'établir une paix durable dans ce pays. Le Canada espère que cette réunion permettra de progresser dans ce sens.

Toutefois, pour bâtir un avenir plus positif pour la République démocratique du Congo et pour la région, nous devons garder à l'esprit le passé parfois décourageant. Le mois dernier étaient publiées les conclusions de la Commission indépendante d'enquête sur le comportement de l'ONU pendant le génocide au Rwanda en 1994.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Comme nous l'a rappelé le Président du Rwanda, ce rapport décrit l'échec cuisant des Membres de l'Organisation, de ce Conseil et du Secrétariat de l'ONU, en Afrique. Ils n'ont su ni prévoir, ni se préparer, ni participer, ni communiquer, ni faire preuve de leadership, ni engager des ressources. En bref, il s'agit d'un échec phénoménal de la communauté internationale qui n'a pas su réagir lorsque la population du Rwanda avait le plus désespérément besoin de notre aide.

Je félicite le Secrétaire général d'avoir ouvert cette enquête sans précédent et d'avoir reconnu ses lacunes et celles du Secrétariat des Nations Unies dans cette tragédie.

Cependant, le poids de la responsabilité ne leur revient pas à eux seuls. Nous ferions bien, en tant que Conseil de sécurité, en tant qu'États Membres des Nations Unies, en tant que personnes, de suivre l'exemple du Secrétaire général et de reconnaître clairement nos insuffisances par rapport au Rwanda.

Toutefois, des mea culpa rétroactifs ne servent pas à grand-chose. Nous ne pouvons pas effacer le passé, mais nous pouvons en tirer les leçons et les appliquer à des situations présentes.

La Commission d'enquête a montré à quel point les choses ont mal tourné au Rwanda. Pourtant, elle nous donne également des lignes directrices précises sur les mesures à prendre pour éviter des tragédies à l'avenir. Elle souligne dans son rapport combien la sécurité humaine, autrement dit, la sécurité et la protection des civils, est devenue un souci essentiel dans le cadre des conflits armés modernes. Ce faisant, elle souligne aussi qu'il est nécessaire d'intégrer la dimension humaine aux mesures prises en ce qui concerne des questions de guerre et de paix.

L'enquête renforce l'importance des questions africaines dans les activités du Conseil de sécurité et la crédibilité du Conseil. Elle explique comment le Conseil néglige le continent à ses risques et périls et décrit le prix épouvantable que les Africains paient en conséquence. Elle expose tout cela clairement, méthodiquement et de manière indélébile, à tel point qu'il est difficile, voire impossible, au Conseil de sécurité de se dérober à son obligation de soutenir la paix et la sécurité en Afrique ou de l'ignorer.

On voit à certains signes encourageants que le Conseil tire les enseignements de l'expérience. Je pense que nos délibérations d'aujourd'hui sur la République démocratique du Congo le prouvent.

Il est vrai également que le Conseil ne manque pas de se pencher sur les conflits armés qui continuent de ravager certaines régions africaines et qu'il a consacré beaucoup de temps à y chercher des solutions. Ses récents débats publics sur l'Afrique ont d'ailleurs aidé à concentrer l'attention sur cette recherche. Mais il est également vrai que les débats thématiques sur la protection des civils dans les conflits armés, sur l'utilisation abusive des armes portatives et des armes militaires légères, sur les enfants touchés par la guerre, contribuent à sensibiliser davantage le Conseil, et l'aident à trouver des réponses aux problèmes de sécurité du XXIe siècle. Ils ont permis de mettre en lumière l'incidence particulière de ces questions sur les zones de guerre en Afrique.

Au-delà des paroles et de l'information, il y a aussi les actes. On se rend de plus en plus compte aussi qu'en Afrique comme ailleurs, le Conseil de sécurité doit appuyer des efforts de paix déployés par d'autres. Au Soudan, par exemple, le conflit en cours depuis longtemps inquiète sérieusement; hors du champ d'intérêt des médias, il continue de faire de nombreuses victimes. Le Conseil de sécurité devrait réfléchir à la façon dont il pourrait aider l'Autorité intergouvernementale sur le développement dans ses efforts de médiation.

Dans le cas de la Sierra Leone, le Conseil de sécurité a créé une nouvelle Mission qui aide à appliquer un fragile accord de paix pour le bien de la population de ce pays. Pour la première fois, le mandat d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies énonce en toutes lettres de la protection des civils. Le Conseil envisage actuellement d'élargir cette opération. Le Secrétaire général a formulé des recommandations. Il incombe maintenant aux membres du Conseil de montrer qu'ils souhaitent donner suite à leur inquiétude déclarée à l'égard de l'Afrique, en engageant des ressources et en approuvant résolument ce plan.

Dans le cas de l'Angola, le Canada cherche des moyens pratiques de rendre plus efficaces les sanctions relatives au trafic illicite de diamants, d'armes et de pétrole. Ces mesures visent à mettre fin à une guerre civile insensée qui a fait de si nombreuses victimes. Si elles sont acceptées et si elles portent leurs fruits, elles pourraient être appliquées à d'autres guerres, et nous espérons fournir un modèle pour limiter le marché des conflits.

Tout cela marque des progrès. En effet, le Conseil progresse concrètement en Afrique et il progresse aussi pour ce qui est de placer la sécurité humaine au coeur des mesures qu'il prend relativement à ce continent. Cependant, ces progrès sont précaires, et l'engagement du Conseil doit être renforcé et soutenu. Nous ne devons pas nous dérober à nos obligations. Trop souvent, le Conseil est motivé par des soucis d'économie et par la volonté d'éviter les risques. Cela ne doit pas être le cas en République démocratique du Congo. Le conflit et les turbulences qui secouent ce pays reflètent bien des réalités des guerres modernes. Il s'agit manifestement d'un défi important sur le plan de la sécurité humaine et d'un des conflits les plus complexes auxquels soit confrontée la communauté internationale. L'engagement actif du Conseil est donc indispensable.

L'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo est menacée par des forces militaires étrangères qui occupent une bonne partie de ses provinces orientales. Certaines forces d'opposition intérieures ont choisi de contester militairement plutôt que politiquement le leadership national. Des forces internes et externes empêchent le dialogue sur les institutions futures du pays et sur le retour à la démocratie. Divers groupes militaires et milices, armés, dangereux et agissant en toute impunité, utilisent le territoire congolais dans leur lutte contre les gouvernements des nombreux voisins de la République démocratique du Congo.

L'influence des nouvelles économies de guerre est importante. La République démocratique du Congo dépérit et certaines de ses richesses naturelles sont pillées de manière éhontée pour alimenter la machine de guerre.

Plus important encore, des gens ordinaires souffrent terriblement, et cela est inacceptable. Les civils sont les principales victimes de la violence. Des dizaines de milliers d'entre eux ont été chassés de chez eux, des milliers d'autres, tués ou mutilés, et les femmes et les enfants en souffrent énormément.

(*L'orateur s'exprime en français*)

Il y a cependant d'autres réalités, toutes aussi importantes. Les habitants de la République démocratique du Congo forment une nation unie dans sa volonté de préserver l'intégrité territoriale du pays et l'inviolabilité de ses frontières. Les habitants de la République démocratique du Congo souhaitent ardemment la paix, un dialogue franc et sans entrave ainsi qu'une chance de mettre en place leurs institutions politiques démocratiquement et de se doter d'un gouvernement représentatif qui réalisera leurs aspirations à la stabilité et au développement économique et social.

Nous avons entendu aujourd'hui les chefs de gouvernement des pays africains voisins de la République démocratique du Congo exprimer eux aussi leur désir de paix, de stabilité et de retour à la normale. Eux aussi veulent que ces problèmes soient réglés.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Nous avons des éléments de solution, nous l'avons entendu aujourd'hui. L'Accord de Lusaka signé l'été dernier est essentiel pour régler ces conflits. Il vise les principales questions à résoudre, à savoir la conclusion d'un cessez-le-feu et le désengagement des troupes, l'ouverture d'un dialogue politique national en République démocratique du Congo, le retrait en bon ordre de toutes les forces étrangères, le désarmement des groupes armés, le rétablissement de l'administration publique, et l'adoption d'un cadre de mise

en oeuvre de l'Accord avec le concours particulier des Nations Unies.

Les outils existent donc, mais la dynamique nécessaire à une paix durable est bloquée. Je me réjouis donc de l'initiative des États-Unis, qui ont proposé cette réunion. Je me réjouis aussi de voir qu'ils sont décidés à participer pleinement aux efforts déployés pour régler le conflit et qu'ils ont réussi à rassembler les parties ici, à New York. Enfin, je me réjouis de leur décision de faire participer l'ONU à ces efforts.

Les perspectives de paix sont avant tout liées aux actes et aux décisions des parties directement concernées. La balle est clairement dans leur camp. Comme l'a dit le président Mandela la semaine dernière à propos du Burundi, seules les parties elles-mêmes peuvent trouver un accord. Cette déclaration pleine de sagesse vaut tout autant pour les parties au conflit congolais. Cependant, la communauté internationale peut, et devrait, jouer un rôle actif, autrement dit, elle devrait contribuer à relancer le processus de paix et à réaliser les objectifs fixés par l'Accord de Lusaka. L'heure est venue pour la communauté internationale d'assumer sa part, car le fardeau ne doit pas peser sur les seuls pays africains mais sur nous tous. Il ne s'agit pas de confier une responsabilité à une coalition spéciale mais de consentir des efforts véritablement collectifs qui ne soient pas financés comme une oeuvre de bienfaisance mais par des quotes-parts. Autrement dit, il s'agit d'intervenir par le biais du Conseil de sécurité et d'une opération de l'ONU.

Dans le premier cas, cela signifie un déploiement rapide de 500 observateurs de l'ONU, mesure que le Conseil de sécurité a déjà approuvée en novembre dernier. Ces observateurs devront s'appuyer sur un mandat clair et disposer de ressources suffisantes. À cet égard, le Canada serait favorable à la création d'une mission de l'ONU pour aider à appliquer l'accord de paix, et il souhaiterait que son mandat stipule clairement qu'elle doit protéger les civils au titre du Chapitre VII de la Charte.

La Commission militaire mixte (CMM) joue un rôle essentiel pour ce qui est de veiller au respect de l'Accord de Lusaka. Le Canada versera 500 000 dollars en contribution à son fonctionnement. Nous nous attendons à ce que la CMM et l'opération de maintien de la paix de l'ONU collaborent à l'application de l'ensemble des dispositions de l'Accord de Lusaka. Je peux dire au Secrétaire général que ce montant sera fourni immédiatement.

Le Canada apporte et continuera d'apporter son concours d'autres manières. Nous pensons que notre contribution la plus utile, en plus de soutenir les efforts de l'ONU, concerne le dialogue entre Congolais ainsi que la mise en place des institutions de la République démocratique du Congo. De fait, nous participons déjà activement aux efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation en République démocratique du Congo. Dans le passé, le Canada a soutenu des projets qui mettaient l'accent sur le règlement du conflit par la promotion des droits de la personne, la participation accrue de la population au processus décisionnel, le renforcement d'une bonne gestion économique et l'expansion de la base économique du pays.

Le Canada renforcera ces projets. Dans les mois à venir, il versera 2 millions de dollars pour financer le processus de paix et de réconciliation en République démocratique du Congo et dans la région. Un million de dollars sera réservé au dialogue intercongolais que dirige Sir Ketumile Masire à la demande du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Salim.

Le problème grave et je dirais même tragique des enfants soldats requiert une attention particulière. L'an dernier, le Canada a contribué à l'organisation du Forum de Kinshasa sur la démobilisation et la réintégration des enfants soldats en République démocratique du Congo. Il est important, pour consolider les efforts de paix, de prendre d'autres mesures concrètes pour aider les enfants touchés par la guerre. C'est pourquoi le Canada versera une contribution d'un million de dollars, dont une partie ira à la Commission nationale de la République démocratique du Congo sur les enfants soldats, afin d'aider à désarmer ces enfants, à les réadapter et à les réintégrer dans la société.

La conférence régionale sur les enfants touchés par la guerre, qui se tiendra en avril à Accra, sous l'égide du Ghana et du Canada, examinera d'autres mesures concrètes et pertinentes pour l'Afrique occidentale et, sans aucun doute, pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Notre objectif est que les leçons tirées de ces initiatives soient partagées et utilisées à la conférence mondiale dont le Canada sera l'hôte en septembre prochain.

Depuis sa faillite, rappelée en termes si explicites dans le rapport d'enquête sur le Rwanda, le Conseil de sécurité s'investit plus activement dans les questions touchant à l'Afrique. On espère, en l'occurrence, que le passé ne fera pas figure de prologue.

(*L'orateur reprend en français*)

Un engagement plus résolu à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent africain, une meilleure compréhension de la nécessité d'une approche globale qui relie l'action du Conseil à d'autres efforts, la reconnaissance qu'une démarche plus axée sur l'aspect humain des problèmes de sécurité en Afrique est nécessaire sont autant de tendances positives.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Les réunions de cette semaine sur la République démocratique du Congo sont d'autres signes appréciés de l'engagement du Conseil en faveur de ces objectifs que les Canadiens sont bien décidés à soutenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Les deux orateurs suivants sont les représentants du Royaume-Uni et de la France, au niveau ministériel. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les États-Unis renoncent à prononcer leur déclaration et nous aurons donc terminé les déclarations ministérielles à la présente séance. J'inviterai les représentants permanents qui le veulent à prendre la parole. En raison des délais extrêmement courts, du très grand nombre de représentants souhaitant intervenir et de la nécessité absolue de suspendre la séance d'aujourd'hui à 17 heures — à quelques minutes près — du fait des obligations pressantes de tous les chefs de gouvernement ici présents, je prierai chacun d'être très bref.

J'ai maintenant le grand plaisir de souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil à l'homme qui, avec Sir Jeremy Greenstock, a présidé le Conseil le mois dernier, au cours de nos débats importants sur les questions relatives à l'Afrique pendant la présidence du Royaume-Uni : le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et du Commonwealth, M. Peter Hain.

M. Hain (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis ravi d'être ici. Je voudrais remercier le Secrétaire d'État, Mme Albright, et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, ainsi que de l'énergie dont vous faites preuve au service du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. Je me félicite également des déclarations historiques faites par tous les chefs d'État réunis ici aujourd'hui.

Ramener la paix dans la région des Grands Lacs est important pour le Royaume-Uni. C'est important pour l'ONU et surtout pour l'Afrique. Nous devons mettre fin à cette guerre. Nous devons ramener la paix dans une région trop souvent déchirée par les conflits. Nous, aux Nations Unies, nous tous, avons fait défaut à l'Afrique dans le passé. Cessons de lui faire défaut.

L'Accord de Lusaka est un bon accord. C'est la bonne formule pour trouver la paix. C'est l'accord de l'Afrique : un succès africain que nous devons tous appuyer. C'est la seule solution. C'est pourquoi je me félicite de ce que nous avons entendu aujourd'hui de la part des chefs d'État africains : tous ont réaffirmé leur appui à l'Accord de Lusaka et à ses principes, et leur détermination à le voir appliqué. C'est là une fondation très solide sur laquelle nous pouvons maintenant commencer à construire.

Il y a eu des progrès dans l'application de l'Accord de Lusaka. Le Président Chiluba nous a rappelé à juste titre tout ce qui a déjà été réalisé. Je tiens à dire au Président Chiluba qu'il n'est pas rare que je doive m'excuser pour le temps qu'il fait en Grande-Bretagne; maintenant je vois que je dois en plus m'excuser pour la grippe britannique. Les mécanismes de surveillance de l'application de l'Accord se mettent en place. Quelques observateurs ont déjà été déployés.

Mais je conviens avec le Président Chissano, du Mozambique, que les progrès sont encore trop lents. Les combats continuent et le dialogue n'est pas encore entamé au niveau national. Il n'y a eu aucune planification en matière de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR). On est en retard sur le calendrier de Lusaka. Nous avons besoin d'un calendrier actualisé et réaliste, avec des objectifs et des critères de référence permettant de mesurer les progrès accomplis, pour former la base d'un partenariat entre les parties africaines et la communauté internationale. Je salue à cet égard le travail réalisé à Harare pour faire avancer le processus.

Le dialogue national est crucial pour l'avenir de la République démocratique du Congo et de son peuple. Nous sommes ravis que l'ancien Président Masire ait accepté d'être Facilitateur des pourparlers, et j'espère qu'une date sera maintenant fixée pour le début des pourparlers. Je me félicite de l'intention exprimée par le Président Kabila aujourd'hui d'entamer immédiatement ce dialogue. Je salue également sa détermination à voir ce processus déboucher sur des élections libres et équitables et sur une réconciliation nationale durable. Je demande à tous les Congolais de participer de façon constructive, sans réserve et sans conditions préalables. L'ancien Président Masire a souligné que des ressources sont nécessaires pour aider au dialogue. La Grande-Bretagne apporte quant à elle des fonds. Nous sommes prêts à envisager d'accroître encore ce soutien.

Nous devons progresser sur les questions du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des milices. Sans programme de DDR crédible, l'Accord de Lusaka échouera. Nous devons maintenant nous mettre d'accord sur une série de principes politiques pour étayer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils doivent comprendre : l'arrêt de tout soutien aux milices non étatiques; la réinsertion pacifique des combattants des États voisins dans leur pays d'origine — à l'exception de ceux qui sont accusés de génocide, et qui doivent être traduits en justice — et les arrangements à cette fin, qui doivent faire appel, autant que possible, à la coopération et au volontariat; des dispositions permettant une action collective des parties — si cela devient nécessaire — pour forcer les miliciens à déposer les armes et à dissoudre leurs milices s'ils refusent de le faire volontairement; et une surveillance internationale pour donner à toutes les parties les garanties dont elles ont besoin pour que le processus fonctionne.

J'espère que cette semaine — dans les prochains jours — nous pourrons nous mettre d'accord sur la voie à suivre quant à un programme de DDR fondé sur ces principes. Si nous y arrivons, nous devrons inviter la Commission militaire mixte (CMM), l'Organisation de l'unité africaine, l'ONU et la Banque mondiale à promouvoir ces principes et à mettre au point, en commun avec les parties, un programme de DDR viable et bien élaboré.

Ensuite, nous devons faire en sorte que les mécanismes fixés par l'Accord de Lusaka pour le suivi et l'application du cessez-le-feu ainsi que le retrait final des contingents fonctionnent mieux. Ceux qui sont chargés de surveiller ce processus — la CMM, la commission politique, l'OUA et l'ONU — ont un rôle déterminant à jouer. Nous nous félicitons de tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Nous les encourageons à collaborer encore plus étroitement pour faire avancer le processus de paix. Il faut qu'ils prennent résolument les rênes de ce processus et qu'ils demandent aux parties de répondre de leurs actes.

Comme nous l'a rappelé le Président Chiluba, les mécanismes d'application de Lusaka ne fonctionneront bien que s'ils reçoivent les ressources suffisantes. La Grande-Bretagne a déjà quant à elle apporté un financement à la CMM. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Canada aujourd'hui d'un accroissement de son soutien financier. La Grande-Bretagne a également fourni du personnel à l'ONU, qui travaille maintenant en étroite collaboration avec la CMM. Davantage de ressources vont encore être nécessaires. Nous cherchons à voir ce que nous pouvons encore faire de plus. Nous encourageons les autres à le faire également, en particulier en Europe.

Je conviens avec le Président Chissano, du Mozambique, que nous devons répondre d'urgence à la situation humanitaire, qui se dégrade sans cesse, qui devient de plus en plus précaire. Nous sommes prêts à aider, mais nous ne pouvons pas accéder à tous ceux qui ont besoin de cette aide. Il faut assurer l'accès des organisations non gouvernementales et des organismes de l'ONU pour qu'ils puissent procéder à l'évaluation de la situation dont nous avons tous besoin pour apporter cette aide. Je demande à tous ceux qui sont concernés de s'engager à cela aujourd'hui et au cours des prochains jours de négociation.

Il est absolument crucial que nous nous mettions d'accord sur la prochaine phase des activités d'une future mission des Nations Unies — sur ce qu'elle doit faire et sur l'appui qu'elle doit recevoir. Nous convenons avec le Secrétaire général que la prochaine étape dans la mission des Nations Unies doit consister à déployer une force chargée du suivi du cessez-le-feu et du redéploiement des contingents sur des positions défensives. Elle aura besoin d'une protection suffisante et d'un soutien logistique adapté. Et elle devra être présente sur le terrain dès que possible.

Nous devons également réaffirmer maintenant que nous sommes prêts à appuyer, dès que les conditions le permettront, une opération en bonne et due forme de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il est temps d'enterrer les fantômes du passé et d'assurer une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui soit efficace. Comme l'a dit le Président Museveni, toute action sera coûteuse mais l'inaction coûte plus cher encore.

Mais soyons clairs sur le mandat. Je comprends pourquoi le Président Mugabe, du Zimbabwe, et le Président Museveni, de l'Ouganda, insistent pour que la mission soit autorisée dans le cadre du Chapitre VII. Je conviens également avec le Président Bizimungu, du Rwanda, qu'il faut d'urgence une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Nous avons besoin d'une force qui permettra aux parties elles-mêmes de mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka, une force qui peut le faire, à condition que toutes les parties continuent de faire preuve du même engagement politique vis-à-vis de cet accord que celui dont ont fait preuve aujourd'hui leurs dirigeants — une force qui recevra des garanties de sécurité et de coopération de toutes les parties concernées. Je me félicite des importants engagements pris aujourd'hui par le Président Kabila à cet égard, et de ceux de tous les autres chefs d'État africains directement impliqués.

Les chefs d'État ont tous demandé un déploiement urgent des Nations Unies. Le Président Chiluba l'a dit à juste titre ce matin : il n'y a pas de maintien de la paix qui ne comporte pas un élément de risque. Je suis d'accord avec lui. Mais ces risques doivent être réduits au minimum, non seulement pour protéger le personnel de l'ONU, dont nous avons déjà perdu trop de membres ces dernières années, mais également pour maintenir la dynamique internationale à l'appui de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Les facteurs qui optimisent les chances de succès — la détermination politique et une bonne organisation — contribuent également à réduire ce risque au minimum. Un engagement énergique en faveur de l'Accord de Lusaka et une opération de maintien de la paix des Nations Unies rapide et bien exécutée vont par conséquent de pair.

Enfin, il faut que la situation en République démocratique du Congo demeure au premier plan de l'ordre du jour international. Comme le Président Mugabe l'a si correctement souligné, il ne doit y avoir aucune marginalisation ou ségrégation de ce défi ou d'autres défis en Afrique.

La contribution importante du Président Dos Santos au débat nous rappelle qu'un autre conflit en Afrique a été terriblement négligé. Nous devons renforcer les sanctions des Nations Unies contre l'UNITA et le faire maintenant et nous appuyons l'excellent travail de l'Ambassadeur Fowler dans ce sens.

Mais la crise au Congo est vraiment le plus grand défi auquel l'Afrique est confrontée en ce moment et l'un des plus grands défis que doivent relever les Nations Unies et la communauté internationale. La Grande-Bretagne appuiera tous ceux qui sont déterminés à faire en sorte que l'Accord de Lusaka soit viable : que ce soit avec des fonds, une aide pratique, du personnel sur le terrain et un appui politique.

Le Secrétaire général a indiqué aux chefs d'État, ce matin, que l'occasion s'offrait à eux ici aujourd'hui de servir les populations africaines et d'obtenir un appui international. Ce que tous les orateurs ont dit aujourd'hui a permis d'accomplir ces deux choses. La Grande-Bretagne se tiendra aux côtés des chefs africains qui font la paix en Afrique. Allons de l'avant ensemble en partenariat.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère que le Ministre d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni restera cette semaine pour la suite de ce débat.

Je suis ravi que le Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie soit parmi nous. Je sais qu'il rentre à peine d'un voyage très important en Afrique.

M. Josselin (France) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence d'avoir pris l'initiative de cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la République démocratique du Congo. Si la communauté internationale est bien consciente de la gravité de la crise et de l'importance de ses enjeux pour la paix, la stabilité et le développement de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs, il lui appartient maintenant de prendre toutes ses responsabilités et de soutenir résolument le processus engagé par la signature de l'Accord de Lusaka. La France, pour sa part, y est prête.

Base d'une solution négociée, agréée par toutes les parties, cet Accord de Lusaka constitue aujourd'hui le seul instrument complet, consensuel, pouvant conduire au rétablissement de la paix. Même si elle connaît des difficultés, même si elle ne respecte pas le calendrier très ambitieux fixé par ses signataires, la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka est engagée. Le Comité politique et la Commission militaire mixte, clefs de voûte de cet accord, ont été constitués. Ils se sont réunis de manière régulière, ils ont pu prendre d'importantes décisions, concernant aussi bien leur organisation interne que l'observation de l'application de l'Accord.

Même si d'inacceptables violations du cessez-le-feu sont à déplorer, en particulier, au cours de ces dernières semaines, la situation s'est globalement stabilisée sur le plan militaire. La communauté internationale, en particulier l'ONU, par la création de la Mission d'observation des Nations Unies au Congo et l'annonce d'une prochaine opération de maintien de la paix, mais aussi l'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne se sont rapidement engagées à soutenir ce processus, lui conférant ainsi une crédibilité et une légitimité supplémentaires.

Force est de reconnaître que la mise en oeuvre de cet accord demeure trop lente, et beaucoup ce matin ont insisté sur ce point, du fait sans doute d'un déficit de confiance et de coopération entre les signataires, du fait certainement qu'un certain nombre d'éléments doivent en être élucidés, voire approfondis, pour que tous les belligérants soient totalement convaincus du bien-fondé de la démarche engagée, y compris pour leur propre sécurité.

L'absence à ce stade d'un système d'observation internationale du respect de l'Accord, due au manque de moyens de la Commission militaire mixte, comme au retard

dans le déploiement des personnels des Nations Unies favorise — hélas — la multiplication des violations de cessez-le-feu qui peuvent à chaque instant déboucher sur une reprise du conflit.

Le maintien d'effectifs importants de troupes étrangères sur le territoire congolais — et pour certaines contre la volonté des autorités de ce pays —, de nombreuses violations des droits de l'homme, le développement des trafics et l'exploitation illégale des richesses de la République démocratique du Congo sont autant de réalités inacceptables.

Enfin, le dialogue national, qui doit permettre l'émergence d'un nouveau consensus indispensable à une solution durable de la crise, reste à engager après la nomination récente et heureuse de son Facilitateur, le Président Masire.

Le non-respect du calendrier témoigne, et je veux insister sur ce point, du manque de confiance entre les parties, ce qui en compromet l'application. Mais comment dépasser cet obstacle si nous-mêmes demeurons hésitants? La France en appelle de nouveau au sens des responsabilités et à l'esprit de compromis des parties au conflit, dont j'ai rencontré nombre de dirigeants au cours de mes récents déplacements en Afrique centrale. La France rappelle solennellement que la communauté internationale ne peut envisager de soutenir de manière utile l'application de l'Accord de Lusaka, notamment par une opération de maintien de la paix, que si ses signataires manifestent clairement leur volonté de respecter leurs engagements et de surmonter leurs différends. C'est ce que j'ai entendu ce matin de la bouche de leurs responsables.

Mais ils sont aussi en droit d'attendre des pays membres du Conseil de sécurité que nous sommes, que nous nous engagions à leurs côtés, premièrement en consolidant au plus vite, par une intervention conséquente et crédible des Nations Unies, le respect du cessez-le-feu. Sans cela aucun progrès ne sera réalisé sur les autres volets de l'Accord. Et nous saluons à cet égard les recommandations faites ce matin par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve que les questions de sécurité soient mises au point dans toutes leurs dimensions. Ces recommandations faciliteront la mise en oeuvre concrète et vérifiée de l'Accord de Lusaka. Elles ouvrent également la porte à un engagement ultérieur de l'ONU de plus grande envergure, que nous appelons de nos voeux et qui permettra de compléter et d'approfondir le processus de paix, dès que les conditions le permettront, notamment en termes de sécurité et de respect par les parties de leurs engagements.

À plusieurs reprises, le Président Jacques Chirac a indiqué que nous étions prêts à apporter notre soutien pour faciliter le déploiement de cette opération, qu'il s'agisse par exemple d'une aide à l'acheminement des Casques bleus, ou à l'équipement de certains contingents africains participant à l'opération. Le déploiement de l'opération de maintien de la paix devra en tout cas permettre aux parties d'honorer leurs engagements à démobiliser et à réintégrer les anciens combattants des groupes armés. Mais cette entreprise ne se traduira concrètement dans les faits que si les pays dont ces groupes sont originaires s'engagent à prendre parallèlement toutes les dispositions nécessaires pour faciliter leur retour.

Enfin, des mesures devront rapidement être prises pour mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources du pays. Pour y parvenir, un groupe d'experts pourrait être, dans un premier temps, constitué auprès du Secrétaire général, pour analyser la situation et proposer des solutions.

Deuxièmement, nous nous engagerons en aidant à l'organisation du dialogue national. Il ne s'agit pas là d'un préalable au déploiement de l'opération de maintien de la paix, qui ne peut évidemment pas attendre, mais d'un élément à nos yeux essentiel, pour permettre l'accord politique entre Congolais, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et pour nouer les fils d'un véritable consensus national sans lequel la souveraineté, l'intégrité nationale, la vie démocratique de la République démocratique du Congo demeureront fragiles voire hypothétiques. Pour être crédible, ce dialogue devra se dérouler selon les termes prévus par l'Accord de Lusaka et sans interférence étrangère. La France se réjouit de la désignation du Président Masire comme Facilitateur du dialogue national et l'assure de son total soutien.

J'insisterai enfin sur les perspectives qu'ouvrirait une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Il appartient évidemment aux pays concernés de s'en convaincre et de la décider. Mais l'Accord de cessez-le-feu, s'il ouvre la voie à une telle initiative, y trouverait un effet durable tout simplement parce que l'on ira au fond des problèmes qui sont à l'origine des conflits actuels et qui les entretiennent depuis trop longtemps.

La France, vous le savez, suggère depuis longtemps l'idée de cette conférence. Les Nations Unies y font régulièrement référence, et j'ai moi-même pu constater que notre conviction était maintenant partagée par un nombre croissant de responsables, qui non seulement souhaitent mettre un terme à cette crise, mais aussi et surtout en traiter les

causes profondes. Si nous voulons tous le retour à la paix, il nous faut convenir qu'elle ne sera réelle et durable qu'à la condition d'examiner globalement les phénomènes qui depuis longtemps y font obstacle et entraînent des réactions en chaîne dans la région.

Il est dans notre esprit parfaitement clair que les processus de paix à l'oeuvre, celui d'Arusha pour le Burundi et bien sûr l'Accord de Lusaka pour ce qui concerne la République démocratique du Congo, sont un préalable et donc le socle d'une telle conférence. Autrement dit, celle-ci ne saurait se tenir si les premiers résultats, conséquence de la mise en oeuvre de ces processus, ne sont pas tangibles. Une telle conférence constituerait la base d'un nouvel engagement de la communauté internationale en faveur de la reconstruction, du développement et de la démocratie dans les pays de la région.

Car ce sont en effet trois ensembles de questions qui pourraient être simultanément abordées : celles qui touchent à la paix, à la sécurité, donc au respect et au contrôle des frontières sont évidemment essentielles; elles concernent également toutes les parties et visent au principe de l'intégrité territoriale. Non moins importante serait la mise en oeuvre des mesures tendant toutes à restaurer la démocratie, l'état de droit, le respect des libertés fondamentales, concernant au premier chef les minorités et les réfugiés, mais aussi l'éradication de toute idéologie d'exclusion.

Enfin, l'Afrique des Grands Lacs a besoin d'être épaulée dans un effort considérable de reconstruction et de développement. Elle attend l'expression d'une solidarité internationale, oeuvrant à la lutte contre la pauvreté donc au mieux être social, aux échanges donc à l'intégration économique régionale, sans oublier la restauration de la capacité des États dans leurs missions fondamentales : administration, justice, sécurité.

Organisée par l'OUA avec l'appui de l'ONU, cette conférence pourrait déboucher sur l'adoption d'une déclaration de principe, puis sur une série d'accords et partenariats bilatéraux et multilatéraux qui en déclineraient les modalités d'application.

La France — résolument engagée en faveur de l'Accord de Lusaka par les officiers de liaison qu'elle met à la disposition de l'ONU et par l'aide qu'elle consent à la Commission militaire mixte — est déterminée à appuyer toutes les actions allant dans les directions que je viens d'indiquer. Elle n'a qu'un souci : la paix dans cette région, une paix solide, durable, qui exige une détermination mais aussi une solidarité exemplaires. Je le répète, la France, pour sa part, y est prête.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi terminé la partie de cette séance importante réservée aux ministres.

L'orateur suivant devait être le représentant des États-Unis. Je passe notre tour.

Nous allons commencer par entendre les membres du Conseil de sécurité. Plusieurs membres ont déjà indiqué qu'ils voudraient se retirer de la liste des orateurs. J'invite tous ceux qui se retirent de la liste des orateurs de nous faire parvenir leurs textes et, en tant que Président, je les distribuerai immédiatement à tous les membres du Conseil de sécurité. J'espère donc que les observations des orateurs seront aussi brèves que possible.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Il y a cinq semaines environ, lorsque le Conseil a tenu un débat public sur la situation concernant la République démocratique du Congo, il est apparu qu'il existait des perceptions différentes de la situation et par conséquent des attitudes différentes quant à la marche à suivre. Il est rassurant pour nous aujourd'hui, après avoir entendu les importantes déclarations des dirigeants africains au Conseil de sécurité, de constater qu'il y a maintenant des possibilités de convergence de vues bien plus grandes. Voilà une possibilité qu'il nous faut encourager, poursuivre avec détermination et à laquelle il faut donner une forme concrète.

L'engagement des dirigeants à l'égard de la paix et de la sécurité pour les populations de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs s'est manifesté aujourd'hui par une représentation au plus haut niveau des signataires de l'Accord de Lusaka, y compris le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite toute notre reconnaissance pour sa participation constante.

À cet égard, je voudrais dire combien nous devons à l'esprit d'initiative des États-Unis, à l'intervention personnelle du Secrétaire d'État Albright et à l'Ambassadeur Holbrooke, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin que cette séance historique puisse avoir lieu. Leur initiative aura fait de notre intervention collective en faveur de la paix en République démocratique du Congo une démarche réaliste.

Ces six derniers mois nous ont apporté la preuve que l'Accord de Lusaka reste la base la plus solide et la plus pragmatique pour le règlement du conflit en République démocratique du Congo et pour la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Tout écart du processus de paix et toutes manoeuvres destinées à imposer une solution militaire sont voués à l'échec. Cette voie a plutôt conduit à un marché d'armes illégal et à des filons lucratifs, et a drainé des ressources précieuses. Cela a aggravé la terrible situation dans laquelle se trouvent les populations et les conditions socioéconomiques de centaines de milliers de personnes innocentes.

Le message qui émane de cette réunion de dirigeants africains aux Nations Unies souligne à juste titre que la prochaine étape cruciale exigera une meilleure compréhension, une plus grande coopération et des décisions plus audacieuses pour saisir l'occasion qui se présente ici et maintenant.

Le Président Masire apporte à ce processus son prestige d'homme d'État et son influence dans son nouveau rôle de Facilitateur neutre du dialogue intercongolais. Son rôle est d'une importance cruciale. Il aura tout notre appui dans ses efforts en vue de la réconciliation nationale en République démocratique du Congo. Nous pensons qu'il bénéficiera du même appui et de la même coopération de la part de toutes les parties concernées.

Quant aux mesures futures, en termes concrets, le Bangladesh a adopté la position suivante sur les cinq principaux sujets de préoccupation.

La première de ces préoccupations touche à la question du plan de paix en République démocratique du Congo. Nous nous associons à d'autres pour affirmer que l'Accord de Lusaka reste la base la plus solide pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la sous-région. C'est un accord global. Il est avalisé par les résolutions du Conseil de sécurité qui reconnaissent la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo et de tous les États de la région. Sa mise en oeuvre exigera une volonté politique inébranlable, un engagement sincère et une coopération réelle de tous les signataires. Le mécanisme de Lusaka et en particulier la Commission militaire mixte (CMM) ont déjà fait l'objet de promesses d'appui financier de la part de plusieurs pays, et nous espérons qu'elles se concrétiseront rapidement. Des ressources sont également nécessaires d'urgence pour la mission du Facilitateur.

La deuxième touche aux modalités d'opération et au mandat de la mission de maintien de la paix des Nations Unies envisagée en République démocratique du Congo. L'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général est sur place. L'Ambassadeur Holbrooke s'est également rendu récemment dans la région et il en a ramené une évaluation de première main de la situation. Nous pensons que dans ce contexte les directives fournies par le Secrétaire général, dans son rapport figurant au document S/2000/30 en date du 17 janvier, sont une démarche réaliste. Le Conseil de sécurité doit se prononcer rapidement sur cette proposition afin que la présence militaire des Nations Unies puisse s'établir sans retard. Nous considérons cela comme une mission provisoire en prévision d'une mission de maintien de la paix beaucoup plus importante et plus ambitieuse. Le cas échéant, le Bangladesh est prêt à contribuer à cette mission de maintien de la paix élargie en République démocratique du Congo.

La troisième est qu'il faut progresser vers la troisième phase. Une mission plus ambitieuse dotée d'un mandat au titre du Chapitre VII doit être envisagée, le moment venu, pour la mise en oeuvre des dispositions restantes de l'Accord de Lusaka, notamment le désarmement et la démobilisation des groupes armés, la surveillance et la vérification du retrait des forces étrangères et la sécurité des frontières.

Il faut souligner que des progrès réels dans l'accomplissement de ces différentes phases ne seront possibles que dans le cadre du dialogue national concomitant et de la réconciliation. Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec le Président Masire à cet égard. La réconciliation nationale exigera bien sûr que soit rétablie l'autorité de l'État sur la totalité du territoire de la République démocratique du Congo et que prenne fin le pillage des ressources naturelles du pays.

Quatrièmement, la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de Lusaka et le passage à l'étape suivante. Il faudra pour cela mettre en oeuvre le chapitre 12 de l'annexe A de l'Accord qui prévoit la normalisation de la situation de sécurité le long des frontières communes entre la République démocratique du Congo et ses voisins. Dans cette perspective, un mandat accru d'une Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo élargie doit être envisagé.

Enfin, la République démocratique du Congo ayant été le théâtre de plusieurs conflits extérieurs impliquant la population congolaise et les populations des pays voisins, un règlement politique global est essentiel. À cet égard, nous

soutenons l'idée d'une conférence internationale chargée d'examiner les questions relatives à la paix et la sécurité, au rétablissement de la paix après le conflit, à la démocratie et au développement dans la région des Grands Lacs.

Ce matin, le Programme alimentaire mondial a lancé un appel pour que les organisations humanitaires puissent avoir accès en toute sécurité et sans entrave à tous ceux qui ont besoin d'une aide alimentaire et d'autres secours d'urgence en République démocratique du Congo. Étant donné la situation grave en matière de sécurité alimentaire, nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'appuyer cet appel.

Les jours prochains offriront, nous l'espérons, l'occasion d'aplanir les différends et d'entamer le dialogue national tant attendu. Il s'agirait là d'un remarquable résultat si les signataires de Lusaka pouvaient approuver ici, à New York, le nouveau calendrier déjà accepté par le Comité politique, la semaine dernière, à Harare, qui prévoit un calendrier pratique de mise en oeuvre. Ceci est de la plus grande importance pour donner l'élan si nécessaire à la communauté internationale, y compris les différentes institutions des Nations Unies, pour poursuivre l'initiative de paix. Il est très important, pour le bien de tous, qu'une culture de la paix soit encouragée pour remplacer la culture de la guerre et de la violence qui règne en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, théâtre de trop de conflits.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, au nom de la Tunisie, je voudrais souhaiter la bienvenue aux chefs d'État des pays africains et aux ministres qui participent à cette réunion de grande importance. Leur présence ici démontre l'attention particulière qu'ils attachent à la question dont nous débattons aujourd'hui : la situation dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement en République démocratique du Congo. Mon pays, la Tunisie, qui, en matière de politique étrangère, a fait du continent africain l'une de ses priorités, y attache la même importance, ce qui a été clairement manifesté aujourd'hui dans les déclarations des dirigeants africains, ce matin, et par les chefs de délégation devant le Conseil.

Je souhaite exprimer mes remerciements au Président pour l'amitié que nous témoigne son pays et pour les efforts personnels qu'il déploie pour introduire cette question dans l'une des séries de réunions de ce mois-ci qui concerne les problèmes de l'Afrique.

La question de la République démocratique du Congo est réellement une question centrale aux dimensions très vastes qui est liée à la situation qui règne dans la région des Grands Lac. Le conflit en République démocratique du Congo perdure, tout comme les tragédies, l'exploitation des ressources du peuple congolais qui continue de souffrir, et également aux dépens de l'ensemble de la région et de la sécurité et de la paix. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo, qui est maintenant tragique vu l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, l'absence de sécurité alimentaire et la détérioration des conditions sanitaires. Cette situation menace toute tentative de mettre fin au conflit. Nous demandons qu'un plus grand appui soit apporté aux efforts consentis par les institutions spécialisées des Nations Unies qui fournissent l'assistance nécessaire au soulagement des souffrances de la population congolaise.

Au cours de cette séance, nous avons entendu d'importantes déclarations, dans lesquelles de nombreux dirigeants africains ont expliqué ce qui est fait au sein même de l'Organisation de l'unité africaine, au sein de la Communauté des États d'Afrique australe ou à un niveau individuel, et les efforts sans relâche consentis pour faire face au conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs afin d'apaiser les tensions entre les différentes parties intéressées. La signature de l'Accord de Lusaka résulte de ces efforts, accord qui a bénéficié d'un grand appui de la communauté internationale et en particulier du Conseil de sécurité pour mettre un terme à la guerre et à la tragédie que connaît la République démocratique du Congo. L'Accord prône l'intégrité territoriale et l'unité de la République démocratique du Congo et garantit la paix et la stabilité des pays voisins, ainsi que des relations de bon voisinage avec ces pays. Nous espérons que les parties mettront sérieusement en oeuvre et de bonne foi cet accord.

Néanmoins, six mois après la signature de l'Accord, lorsque le mécanisme a commencé à fonctionner en étroite coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies, nous notons que la situation en République démocratique du Congo et dans la région en général reste difficile et précaire. Il y a eu des violations répétées de l'Accord, ce qui représente une véritable menace pour l'avenir de cet accord et un retour généralisé à la guerre. Cela nous préoccupe beaucoup.

Nous réaffirmons qu'il n'y a pas d'autre alternative que la négociation pacifique d'un règlement entre les parties. Nous les appelons à respecter l'Accord de cessez-le-feu et à honorer leurs obligations. La communauté internationale doit les aider à atteindre cet objectif. Nous devons appuyer pleinement la Commission militaire mixte pour

renforcer son efficacité. Dans ce cadre, la communauté internationale doit réaffirmer l'importance du respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de la République démocratique du Congo, ainsi que de ses ressources naturelles.

Les Nations Unies restent particulièrement attentives à la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo. Le Secrétaire général a préparé un nouveau rapport (S/2000/30) dans lequel il a proposé des mesures progressives que les Nations Unies peuvent prendre pour le déploiement des observateurs militaires et pour l'envoi d'une mission de maintien de la paix de grande envergure. Néanmoins, étant donné la complexité du conflit et la superficie du pays, cette mission est considérée comme l'une des plus difficiles de l'histoire des Nations Unies. Par conséquent, il faut avoir la volonté politique d'organiser et de planifier avec attention cette mission et la durée de son mandat, ainsi que la fourniture des ressources financières et logistiques nécessaires.

Soutenant ces propositions, la Tunisie dit à nouveau qu'elle est prête à participer en fournissant les ressources disponibles. Elle demande à la communauté internationale et aux États donateurs d'assumer leurs responsabilités, et demande à toutes les parties au conflit de coopérer avec la mission, d'autoriser un accès sans entrave à son personnel et d'accélérer sa mise en oeuvre. C'est leur première responsabilité.

Nous nous félicitons de la coopération entre l'OUA et les Nations Unies concernant la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, en particulier par l'entremise de la Commission militaire mixte. Nous louons l'appui apporté par certains États qui se sont engagés à lui fournir des ressources. Nous sommes particulièrement satisfaits du travail du Comité politique et demandons aux parties de poursuivre leurs efforts.

Le Conseil de sécurité a été récemment appelé à assumer ses responsabilités en ce qui concerne les questions africaines et à accélérer le traitement de ces questions. Certains ont dit que la République démocratique du Congo constituerait un test de l'engagement du Conseil. Ce test a lieu aujourd'hui. Il doit prouver son attachement au suivi de ses précédentes résolutions sur la République démocratique du Congo et les appliquer, et agir vite pour protéger l'Accord de Lusaka.

En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, la Tunisie assume son rôle en demandant aux dirigeants congolais de tout faire pour s'engager dans un dialogue national et réaliser la réconciliation nationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord des parties congolaises sur la nomination de l'ancien Président du Botswana comme Facilitateur neutre des négociations politiques entre les parties. Nous l'encourageons dans son travail et lui souhaitons plein succès, ainsi qu'à nos frères congolais.

Une fois encore, nous pensons qu'il n'y a pas de solution de rechange au dialogue, à l'entente mutuelle et à la réconciliation nationale. Si ces éléments étaient réunis, la République démocratique du Congo ferait un grand pas vers la paix. Nous demandons qu'une aide soit fournie aux parties congolaises pour qu'elles s'engagent dans un dialogue empreint de sérieux et d'indépendance.

Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Kamel Morjane, ainsi qu'à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour leurs efforts intenses face au conflit dans ce pays. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui contribuera à l'instauration d'un dialogue entre les parties au conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, en vue d'aboutir à un accord commun sur ce qui est nécessaire pour mettre un terme au conflit.

La stabilité, la paix et la sécurité dans la région ne peuvent être assurées d'un jour à l'autre. Elles ont besoin de temps, de volonté politique, de patience et de confiance mutuelle entre les parties, ainsi que d'une application effective des accords conclus.

Le conflit en République démocratique du Congo est lié à la situation dans la région des Grands Lacs et à l'évolution de la situation sur les autres fronts de la négociation. Nous devons donc réfléchir aux questions régionales essentielles communes qu'il nous faut examiner dans un cadre élargi et auxquelles nous devons trouver une solution globale.

La Tunisie suit, depuis des années, l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs et cherche à réaliser un rapprochement dans cette région. En fait, le Président Zine El Abidine Ben Ali a accueilli, en mars 1996, la deuxième réunion au sommet des dirigeants de la région des Grands Lacs. La Tunisie appelle à la convocation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs sous les auspices de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le dernier orateur inscrit pour aujourd'hui est le représentant de l'Argentine, qui assumera la présidence du Conseil de sécurité dans une semaine et un jour.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord exprimer notre satisfaction de voir des chefs d'État africains concernés par la crise en République démocratique du Congo se retrouver à cette réunion, avec le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Leur présence témoigne du fait que le conflit en République démocratique du Congo présente les plus grands risques de déstabilisation en Afrique depuis la fin du processus de décolonisation. La persistance du conflit affecte la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, entrave le développement socioéconomique, et déçoit l'espérance de plus de 50 millions de civils touchés par la guerre de vivre dans la dignité.

Nous pensons que la résolution 1234 (1999), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et l'Accord de Lusaka, signé par toutes les parties, constituent le cadre conceptuel politique et juridique propre à mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. Mais il n'y a pas eu une volonté politique suffisante pour en appliquer les dispositions. Le cessez-le-feu a souvent fait l'objet de violations depuis la signature de l'Accord en juillet 1999, et le redéploiement des forces, prévu dans l'Accord, n'a pas eu lieu. La situation est de plus en plus fragile, Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 51 de son rapport, document S/2000/30, en date du 17 janvier 2000, il n'y a pas de solution militaire au conflit. La présente situation sur le terrain le prouve amplement.

Il ne fait pas de doute que le conflit en République démocratique du Congo est essentiellement politique. Mais nous pensons qu'il ne peut être analysé ni réglé sans examiner les autres principes majeurs du droit international, tels que le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République démocratique du Congo, la non-ingérence dans ses affaires intérieures, le retrait de toutes les forces étrangères se trouvant sur son territoire sans son consentement explicite, le droit inaliénable à la légitime défense individuelle ou collective, et le caractère illégal de l'acquisition de territoires par la force. Je voudrais y ajouter un autre principe de grande importance dans la tradition juridique d'Amérique latine, et aussi d'Afrique : l'inviolabilité des frontières.

Cela dit, il est clair qu'il n'y aura pas de solution durable si l'on ne prend pas en compte les préoccupations légitimes en matière de sécurité de tous les pays voisins de la République démocratique du Congo, notamment du Rwanda et de l'Ouganda, et en l'absence d'accord sur des garanties explicites et objectives. À cet égard, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des diverses milices se trouvant essentiellement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo — connues en général comme les «forces négatives» — constituent un aspect essentiel et complexe du problème et doivent faire l'objet d'une étude avisée et attentive.

Outre la dimension externe que nous venons d'évoquer, le conflit a une dimension interne à laquelle la plupart des participants ont fait allusion et qui est reconnue dans l'Accord de Lusaka : je veux parler du dialogue intercongolais, avec pour but ultime la mise en place d'une structure constitutionnelle démocratique où seraient représentés tous les secteurs de la société congolaise. La nomination de l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, comme Facilitateur, avec l'accord de toutes les parties, marque un premier pas sur la voie de la réconciliation nationale.

Nous pensons que l'ONU a un rôle à jouer et une responsabilité historique à assumer en République démocratique du Congo. Nous sommes en accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique dans son dernier rapport que la présence des Nations Unies devrait s'affirmer progressivement et que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo devrait être élargie.

Dans le même temps, nous voulons être clairs sur un point qui nous préoccupe particulièrement : toutes les parties concernées doivent fournir des garanties fermes en matière de sécurité et de liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. Nous savons que nous ne pouvons pas exiger des garanties absolues, car cela imposerait une condition presque impossible au déploiement des forces des Nations Unies dans une zone de conflit. Mais nous demandons aux parties au cessez-le-feu un engagement sans équivoque et l'octroi de garanties de sécurité raisonnables, point sur lequel toutes les parties intéressées se sont engagées.

Je voudrais redire aujourd'hui ce que nous avons déjà dit et que nous avons réaffirmé le mercredi 19 janvier lors du débat sur la situation au Burundi, en présence du Président Nelson Mandela : il n'y aura pas de solution stable en République démocratique du Congo sans la promotion et la consolidation d'institutions démocratiques, sans

une bonne gouvernance dans tous les pays de la région des Grands lacs et si nous ne tenons pas compte du fait que les problèmes ne sont pas seulement de nature militaire ou sécuritaire, mais sont aussi pour une garde part liés au développement. Nous redisons donc une fois de plus notre appui à l'idée de la France — si bien évoquée dans l'après-midi par le Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie —, à savoir que dans un contexte approprié, une conférence générale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), doit être convoquée pour traiter de la situation de la région dans son ensemble.

Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, mon pays assumera le mois prochain la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à travailler sur cette question avec le Conseil et les autres États intéressés, afin que ces délibérations puissent aboutir, sous la forme d'une résolution du Conseil de sécurité facilitant le règlement de ce tragique conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine. Nous serons heureux de lui passer le marteau dans une semaine. J'ai besoin de repos.

Plusieurs délégations inscrites sur la liste des orateurs nous ont déjà indiqué qu'elles souhaiteraient que la présidence du Conseil de sécurité distribue leur déclaration par écrit. Cette demande a été faite à la fois par les pays membres et les pays non membres du Conseil et nous y donnerons suite. Nous nous réunirons en séance officieuse demain matin à 9 heures pour discuter du projet de déclaration présidentielle. Notre objectif est de faire progresser ce texte au plus vite. Nous accueillerons volontiers les vues de tous les membres du Conseil de sécurité et des autres parties intéressées par une procédure qui a déjà été établie pour permettre des contributions individuelles.

Cette journée a été une journée remarquable et prometteuse — une journée historique comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine — mais on ne pourra véritablement en juger qu'après avoir établi une déclaration présidentielle et, par la suite, une résolution du Conseil qui donneront suite aux déclarations et aux aspirations exprimées avec tant d'éloquence par les chefs de délégation et les présidents qui se sont réunis ici aujourd'hui.

Je présente mes excuses à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer aujourd'hui. Nous nous réjouissons de pouvoir prendre connaissance de leurs vues d'autres instances dès que possible et, si nécessaire, nous organiserons une autre séance sur la question.

La séance est levée à 17 h 20.